



COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

13 MARS 2018 – 17H00

Salle Gabriel MARTY

Etaient présents :

Enseignants collège A: Mathieu CARPENTIER (PR), Vincent DUSSART (PR), Didier KRAJESKI (PR), Céline MANGEMATIN (PR)

Enseignants collège B: Nessim AKEMAKOU, Olivier BLIN (MCF), Caroline BOUIX (MCF), Séverin JEAN (MCF), Pierre JUSTON, Marie-Violaine LOUVET (MCF), Solange MIRABAIL (MCF), Moussa THIOYE (MCF), Anne-Laure THOMAT-RAYNAUD (MCF)

BIATSS : Cécile FROSSARD, Stéphanie PORCARIO, Valérian ROYER

Etudiants collège licence: Corentin AUFFRET, Sandra HUGUENIN, Mathias SALLES, Romain SAINT-JOAN

Etudiants collège master et doctorat : Thomas BERTRAND, Alexandre CHARPY, Fanny JEANMOUGIN

Personnalités extérieures : Alain DAGUERRE DE HUREAUX

Avaient donné procuration :

Enseignants collège A : Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA (PR) (à M. BLIN), Marie BASSANO (PR), (à M. DUSSART), Aurore GAILLET (PR) (à M. DUSSART), Héléne HOEPFFNER (PR) (à M. KRAJESKI)

Enseignants collège B : FABRIES-LECEA Eugénie (MCF) (à M. JEAN)

Personnalités extérieures : DESARNAUTS Bertrand (à M. JEAN), Pierre-Marie HANQUIEZ (à M. BLIN)

Invités : Sophie CANCEL, Laurent GROSCLAUDE (MCF), Hugo ROSIER, Agnès TERSOU, Eva WALKER, Jennifer WOLFARTH

Le conseil débute à 17h05.

Il est procédé à la lecture des procurations.

Monsieur le doyen remercie tout particulièrement M. DAGUERRE DE HUREAUX pour sa présence.

1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 13 février 2018

La demande de modification formulée par Mme MIRABAIL est prise en compte.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2- Analyse sur l'insertion professionnelle des masters 2 et de la licence professionnelle en droit

Monsieur le doyen souhaite la bienvenue à Mme Sophie CANCEL, responsable de l'Observatoire des Formations et de l'Insertion Professionnelle (OFIP), et à Mme Eva WALKER, responsable des études à l'OFIP.

Mme WALKER présente les résultats de son enquête sur les diplômés de la Faculté de droit. Cette enquête est en ligne sur le site web d'UT1 (onglets : Orientation, Insertion, Enquêtes)

Les étudiants ont été interrogés en 2014.

On examine leur situation 30 mois après l'obtention de leur diplôme, car c'est à partir de ce moment-là que leur situation professionnelle se stabilise.

Il est à noter que 50 % des diplômés d'un master 2 en droit poursuivent leurs études après leur M2, le plus souvent pour préparer un concours.

Le taux d'emploi des diplômés de M2 en droit est le suivant :

62 %, 6 mois après l'obtention du diplôme

82 %, 18 mois après l'obtention du diplôme

92 %, 30 mois après l'obtention du diplôme

Trente mois après l'obtention du M2, 77 % des diplômés sont en CDI, 68 % ont été recrutés comme cadres. Le salaire moyen est de 1817 € net par mois. 47 % d'entre eux ont trouvé du travail en Occitanie. Pour ceux qui ont trouvé un emploi en Ile de France, le taux de cadres et de CDI est plus élevé, de même que les salaires.

Globalement, l'Occitanie est moins avantageuse que les autres régions françaises.

Un tiers de nos diplômés de master estiment que leur premier emploi n'est pas à leur niveau. 31 % d'entre eux jugent que leur entrée sur le marché du travail a été très difficile.

Mme Walker souhaiterait avoir un retour des membres du conseil sur ce qui est utile, ce qui manque, ce qui ne sert à rien.

Elle demande aux membres du conseil s'ils ont déjà pris connaissance des résultats de cette enquête.

Mme MIRABAIL répond positivement en ce qui concerne les M2.

Mme THOMAT-RAYNAUD trouve cette enquête très intéressante. Elle dit faire elle-même ses propres enquêtes auprès des diplômés de la licence professionnelle Métiers du notariat. Elle s'est d'ailleurs heurtée au fait que les nouveaux diplômés ne peuvent plus utiliser leur adresse électronique UT1.

Monsieur le doyen remercie Mme Walker pour cette présentation très intéressante. Il se réjouit que les membres du conseil aient pu prendre conscience de la richesse de ces outils qui sont à leur disposition. Il se félicite du taux d'emploi de 92 % des diplômés de M2, 30

mois après l'obtention de leur diplôme. C'est un très bon chiffre, notamment si on le compare à d'autres filières. Enfin, M. Nélidoff indique qu'il souhaiterait savoir quel est le taux de réussite des diplômés de L3 AES en master 1 de droit.

3- Appel à manifestation d'intérêt (AMI), lutte contre le décrochage

Monsieur le doyen déplore que le décrochage des étudiants soit si important en première année de Licence. Il souhaite que cette situation s'améliore. Ce n'est pas une fatalité. Il donne la parole à Mme Jennifer Wolfarth, Responsable du Service d'Accompagnement Documentaire à la Pédagogie (Bibliothèque Universitaire) pour présenter ce projet innovant.

Mme Wolfarth a proposé à M. Jean de monter un projet dans le cadre de cet appel à manifestation d'intérêt.

L'objectif est de mieux détecter les décrocheurs, et globalement d'améliorer le taux de réussite en première année de licence.

Un certain nombre de dispositifs existent déjà :

- Les Travaux de Soutien Universitaire (TSU)
- L'université d'été
- Les tuteurs de la BU
- Le SUIO (ateliers, mini-conférences...)

Il faudrait intégrer ces outils dans un dispositif plus visible pour l'étudiant.

On souhaiterait en outre que l'étudiant soit acteur de son projet.

Il serait nécessaire d'avoir plus de tuteurs pour aider ces étudiants en difficulté. Ces tuteurs devront être formés, notamment pour les aider à détecter les décrocheurs.

L'accompagnement à distance sera développé.

Les acteurs sont multiples : les enseignants-chercheurs, les chargés d'enseignement, l'équipe TICE, le SUIO, la BU et les étudiants ayant participé à l'élaboration de ce projet.

La date limite de soumission du projet était le 15 mars. Elle a été repoussée au 10 avril.

M. JEAN précise que la Faculté de droit pourrait recevoir une dotation de 70 000 € pour ce projet.

Monsieur le doyen remercie vivement tous ceux qui se sont emparés de ce projet.

Il se félicite de cette collaboration entre divers services (le SUIO, la BU, les TICE, la Faculté de droit) et des étudiants.

M. Charpy fait remarquer que hélas, la fonction de chargé d'enseignement (vacataire) est incompatible avec celle de tuteur.

M. Jean reconnaît qu'il s'agit d'un vrai problème, difficile à régler. En revanche, le point positif est qu'il y a beaucoup de candidatures de qualité aux fonctions de tuteurs.

4- Convention avec l'Université de Doshisha (JAPON)

Au nom du SCREI, Mme TERSOU présente l'accord cadre et les deux conventions d'application avec l'Université de Doshisha. Elle indique que cette université, située à Kyoto, est l'une des meilleures universités japonaises. Elle précise que les étudiants paieront leur inscription dans leur université d'origine. Chaque année, il pourrait y avoir deux étudiants entrants et deux étudiants sortants, en licence et en master 1, ainsi qu'en doctorat.

L'accord cadre et les deux conventions de mobilité sont adoptées à l'unanimité.

5- Convention avec l'Université de Milan (European school of law)

M. ROSIER présente deux avenants à la convention avec l'Université de Milan.

L'avenant n°3 permet à tous les étudiants inscrits dans le double diplôme, qu'ils soient français ou italiens, de poursuivre leurs études en master 1 droit pénal et sciences criminelles (puis le cas échéant dans le master 2).

L'avenant n°4 est relatif à la prise en compte de la note de mémoire pour la validation du master 2.

Ces deux avenants sont adoptés à l'unanimité.

6- Modifications d'arrêtés en Licence et Master 1 (Scolarité Droit)

Mme PORCARIO indique que la langue russe est introduite en licence 2 doubles diplômes internationaux (DDI) pour un total de 90 heures sur l'année (45 htd par semestre).

Concernant le master 1 en droit privé, la licence en droit-gestion n'apparaissait pas comme pouvant mener à ce master. Il est proposé de modifier l'arrêté d'examen dans ce sens.

M. NELIDOFF explique qu'en 2017, on avait appris très tardivement l'existence de ces cours de russe. On avait alors redéployé des heures d'italien non-utilisées pour payer ces heures de cours. Cela était rendu possible par la présence de professeurs invités en italien. Une autre option serait de baisser le nombre d'heures dans les autres langues, mais M. MARTINEZ, Directeur du Département Langues et civilisations, nous a indiqué qu'il n'y était pas favorable.

M. ROSIER précise qu'il y a encore 89 heures non-consommées dans le parcours franco-italien.

Monsieur le doyen propose d'ajouter ces cours de russe en licence 2 DDI, sous réserve d'un financement par l'ESL.

Le conseil de faculté adopte cette proposition, ainsi que la modification en master 1 droit privé, à l'unanimité.

7- Election des assesseurs, sur proposition du doyen (article 13 des statuts de l'UFR droit)

Monsieur le doyen propose une liste d'assesseurs, choisis parmi les membres du conseil de faculté. Les statuts ne nous y obligent pas, mais c'est préférable.

Cette équipe sera nécessairement restreinte, pour un travail plus efficace.

La proposition tient compte des résultats des élections du 6 février 2018, de l'appartenance au centre de recherche, de l'équilibre entre les collèges A et le collège B. Elle inclut de nouveaux collègues, qui nous apportent une vision renouvelée de notre action.

Chaque assesseur a un périmètre de compétence et de responsabilité.

Premier assesseur : Séverin JEAN

Assesseur Licence : Olivier BLIN

Assesseurs masters (indifférencié M1-M2) : Marie BASSANO et Didier KRAJESKI

Assesseurs Partenariats : Céline MANGEMATIN et Mathieu CARPENTIER

Assesseur doctorants : Pierre JUSTON (proposé par les élus doctorants)

Assesseur étudiants : Mathias SALLES (proposé par les élus étudiants)

Afin de ne pas multiplier le nombre des assesseurs, Monsieur le doyen précise qu'il n'a pas cru devoir proposer un assesseur finances, car il peut déjà s'appuyer sur le Responsable administratif et financier, Stéphane ROLAND, ainsi que sur Laure BALONDRADÉ et Florence MICHEL. Nous pourrions également solliciter les conseils de M. DUSSARD, membre du conseil de faculté et vice-président Finances.

En ce qui concerne les Relations internationales, Monsieur le Doyen maintiendra la relation directe avec le SCREI et l'ESL.

S'agissant de la politique de la recherche, nous travaillerons directement avec l'Institut fédératif de la recherche.

M. DUSSARD indique qu'il n'a pas trouvé les statuts de la faculté de droit sur le web.

Il demande pourquoi il y a deux assesseurs partenariats. Il souhaite aussi savoir si les deux assesseurs master vont chacun être responsable d'une année. Il précise enfin qu'il aurait préféré un vote pour chaque fonction.

Monsieur le Doyen rappelle que l'article 13 des statuts ne précise pas les modalités du vote. Il préfère l'élection d'une équipe.

Mme MIRABAIL indique que l'usage est de voter en bloc sur l'ensemble de l'équipe.

Mme FROSSARD se réjouit qu'il y ait deux assesseurs pour les masters car notre offre de formation est très consistante (14 masters 1 et 40 masters 2).

Il est procédé au vote à bulletins secrets :

Sur 31 votants :

- 25 oui
- 1 non
- 5 abstentions

La liste proposée par le doyen est donc approuvée.

Monsieur le doyen indique qu'il souhaite mettre en place un comité d'orientation de la Faculté de droit.

Cette instance n'est pas prévue par nos statuts.

Elle réunira :

- Le directeur de l'Ecole doctorale droit et science politique
- La directrice de l'ESL (European school of law)
- Le directeur de l'IEJ (Institut d'Etudes Judiciaires)
- La directrice du CSD (Collège Supérieur de Droit)
- Le directeur de l'IFR (Institut fédératif de recherche)

Ce comité permettra une meilleure cohésion de la Faculté de droit, maison commune des juristes au sein de l'Université Toulouse 1 capitole.

Monsieur le doyen explique qu'il va aussi mettre en place des groupes de travail. Les membres du conseil de faculté seront invités à participer activement au travail de ces groupes thématiques.

Il y aura 4 groupes de travail relatifs à la Licence :

- Mise en place de Parcoursup
- Dispositifs de soutien aux étudiants en difficulté

- Amélioration de la session de rattrapage
- Refonte de l'offre de Licence

Un groupe relatif au master :

- Rationalisation de l'offre de formation

Deux groupes concernant le rayonnement international de la Faculté :

- Structuration de l'offre de formation de l'ESL
- Offre de formation en anglais

Deux groupes relatifs aux partenariats :

- Monde de l'entreprise
- Monde de la justice

Une préparation au concours de magistrat administratif est à l'étude, en concertation avec le Président du Tribunal administratif de Toulouse, M. Christophe LAURENT.

Monsieur le doyen espère que les personnalités extérieures membres du conseil de faculté prendront toute leur place dans ces chantiers.

8 - Convention avec l'Université de Ho-Chi-Minh Ville

M. GROSCLAUDE présente le renouvellement de cette convention signée il y a 5 ans.

Chaque année, le nombre de candidatures augmente, de même que la valeur des candidats. L'employabilité au terme du master est très bonne.

Il s'agit d'un diplôme qui ne coûte rien à l'Université.

M. BERTRAND est diplômé du master 2 délocalisé à Hanoï (et qui est presque identique à celui de Ho-Chi-Minh Ville). Il en était le coordinateur il y a deux ans. Il confirme l'augmentation des candidatures et l'amélioration des profils.

Le renouvellement de la convention est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le doyen remercie les membres du conseil, et clôt la séance à 18h25.